

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté l'ordonnance suivante :

OCA21 004 – Résolution CA21 09 0100 / Dossier 1110372005

Ordonnance autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois dans quatre parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

-Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8.3);

Cette ordonnance peut être consultée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Elle peut également être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

FAIT à Montréal, le 13 avril 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert